



Que faire quand un cdd de 18 mois est dépassé ?

Par **bobo66**, le **22/05/2013** à **17:00**

Bonjour,

j'ai commencé à travailler le 1 decembre 2011 jusqu'au 31 Décembre 2011 c 'est a dire 1 mois. Il ne m'on pas fait signer de contrat pour decembre. le 1 janvier 2012 il m'ont fait signer un contrat de 18 mois et il prendra fin le 30 juin 2013. je vois qu'avec le contrat de 18 mois et le mois de decembre 2011 cela fait 19 mois. il m'avait promis un cdi durant cette periode et maintenant on me dit qu'ils peuvent pas renouveler mon contrat fin juin et me mettre en cdi. Que faire alors que la periode des 18 mois a été dépassé? qu'ils ne m'ont pas fais signer de contrat le 1 mois? et que normalement d'après les textes de loie je devrai etre en cdi le 1 juin 2013. mais je voudrais avoir confirmation et avoir plus d'explication.

Merci

Par **moisse**, le **23/05/2013** à **09:00**

Bonjour,

Pour vous répondre il faut connaitre l'intitulé du CDD et son objet.

Certains en effet peuvent dépasser les 18 mois.

Par ailleurs vous aurez soin de préciser si la date de signature du cDD est antidatée au 01/12 ou bien si c'est la date effective de signature qui est portée.

Par **bobo66**, le **23/05/2013** à **17:36**

la date du contrat est du 1 Janvier 2012. dans le contrat c'est bien noté "la durée de l'engagement ne pourra excéder 18mois".

Par **pat76**, le **23/05/2013** à **17:44**

Bonjour

Vous n'avez signé aucun contrat lorsque vous avez travaillé du 1er au 31 décembre 2011?

Vous avez eu un bulletin de salaire pour cette période de décembre 2011?

Votre CDD de 18 mois c'est pour le remplacement d'un salarié absent?

Par **bobo66**, le **23/05/2013** à **17:51**

du 1 au 31 decembre 2011 j'ai signé aucun contrat et j'ai eu un bulletin de salaire. non c'est un cdd tout court sans remplacement, de plus je viens d'apprendre qu'ils veulent me refaire un cdd le 1 juillet je sais pas encore la durée du contrat pour un remplacement d'un ancien collègue qui est en arrêt de travail depuis le 1 Janvier 2012.

Par **moisse**, le **23/05/2013** à **18:08**

Ne s'agirait-il pas d'un employeur dépendant du service public ?

Par ailleurs pouvez-vous donner le ou les motifs figurant aux différents contrats que vous avez (ou non) signé ?

Par **bobo66**, le **23/05/2013** à **18:42**

non pas du service public. ya pas de motif c'est un cdd pour une periode de 18mois.

Par **Lag0**, le **23/05/2013** à **19:06**

Bonjour,

Un CDD a obligatoirement un motif !

- Remplacement d'un salarié

- Accroissement temporaire de l'activité
- Autre

Par **bobo66**, le **23/05/2013** à **19:13**

ya aucun des 3 toute facon peu importe car jai entendu dire du'il etait dans l'illegéité de me faire un cdd en juillet c'est le directeur qui le dit

Par **pat76**, le **13/06/2013** à **11:45**

Bonjour

Il y a obligatoirement un motif pour le CDD vous travaillez pour une entreprise privée ou pour un service public?